

ANNÉE :

NOM :

TÉLÉPHONE ÉLÈVE :

PRENOM :

COURRIEL ÉLÈVE :

DATE DE NAISSANCE :

VILLE DE NAISSANCE (+dépt) :

Première inscription en classe de Première

Doublement en classe de Première

Établissement fréquenté l'année précédente :

Ville de l'établissement fréquenté l'année précédente :

RÉGIME : Demi-Pensionnaire

Externe

OPTIONS : 1.

2.

3.

Langues Vivantes : LVA + LVB

LVA : Anglais (obligatoire)

LVB : Allemand Arabe Chinois Espagnol Portugais

Autre langue* :

*Enseignement par le CNED : Inscription obligatoire et justificatif à fournir dans les meilleurs délais.

Section Européenne :

Inscrit en 2019/2020

Demande d'inscription (sous réserve de confirmation d'affectation)

Espagnol

Anglais

Portugais

Options Facultatives : (choisie en Seconde)

Latin

LVC Portugais

Grec Ancien

LVC Chinois

LVC Espagnol

Théâtre – Expression dramatique*

*Enseignement par le CNED : Inscription obligatoire et justificatif à fournir dans les meilleurs délais.

Représentant Légal

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de voie :

Type de voie :

Code Postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Courriel :

Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) :

Responsable pour les frais scolaires **(au moins un des deux responsables)** :

Représentant Légal

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de voie :

Type de voie :

Code Postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Courriel :

Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) :

Responsable pour les frais scolaires **(au moins un des deux responsables)** :

Liste des pièces justificatives à fournir en plus de ce dossier rempli :

- Photocopie du livret de famille (parents et enfants)

Pour les élèves non téléinscrits / nouveaux :

- Un certificat de fin de scolarité (EXEAT), délivré par l'établissement d'origine.

Pour les élèves demi-pensionnaires :

- L'engagement d'inscription à la demi-pension, l'attestation de restauration scolaire (document CAF) et un chèque de 50€

NB : les élèves externes doivent impérativement déjeuner à l'extérieur de l'établissement (cf. Règlement intérieur).